



Saint Claude, le 03 juin 2019

Braconnage en cœur de Parc National, l'Établissement public porte plainte et se constitue partie civile

Suite au flagrant délit de pêche constaté par la gendarmerie en cœur de Parc national à proximité de l'îlet Fajou le 23 mai dernier, le Parc national a décidé de porter plainte et de se constituer partie civile. Les faits reprochés étant d'une rare gravité portent une forte atteinte au patrimoine Guadeloupéen ainsi qu'à sa conservation.

Fajou, un espace protégé depuis 1987

L'îlet Fajou est un cœur de Parc national depuis 2009 et était auparavant un territoire de la réserve naturelle du Grand Cul-de-Sac Marin, créé à l'initiative même des marins pêcheurs de la Guadeloupe.

Tout acte de pêche en cœur de Parc est un acte de braconnage. Cela nuit aux missions premières d'un espace protégé, visant à maintenir ou restaurer les milieux fortement impactés de notre Archipel. Des études récentes ont permis de constater que les récifs présents en cœur de parc étaient ainsi plus résistants aux perturbations anthropiques, en raison de leur plus forte concentration en poissons, mais la moindre atteinte à ce cycle vertueux met des années à se résorber.

Un site privilégié pour les tortues, espèces protégées depuis 1991

L'îlet Fajou, constitue un important site de nourrissage des tortues vertes, mais également un site majeur pour la ponte des tortues imbriquées de notre territoire, fidèles à leur site de reproduction.

Les gendarmes ont constaté qu'un requin nourrice ainsi que trois tortues étaient pris dans le filet du pêcheur.

Lors de cette intervention, les agents du Parc national ont porté secours à une tortue imbriquée classée en danger critique d'extinction par l'UICN (*Union Internationale pour la Conservation de la Nature*) qui a pu être remise à la mer grâce aux soins d'un vétérinaire, tandis que la tortue verte (classée en danger) n'a pu être sauvée, décédée par noyade.

Le Parc national de la Guadeloupe espère que cet acte sera condamné avec la plus grande fermeté au regard des atteintes causées à notre patrimoine commun et regrette qu'une attitude pareille et isolée, remette en cause les efforts collectifs des professionnels de la filière pêche dans le contexte actuel de la profession.

Contact presse : Maïtena JEAN
Port : 0690 37 29 89
Tél : +590 5 90 41 55 55 Fax : +590 5 90 41 55 56
maitena.jean@guadeloupe-parcnational.fr

Parc national de la Guadeloupe
Montéran - 97120 Saint-Claude





Illustration 1: Examen de la tortue imbriquée par le Dr Jolt EVVA, vétérinaire. crédits PNG



Illustration 2: Tortue verte retrouvée morte. crédits PNG

